

## Appel à projets **Etudiant(e)s : Brisez les frontières !**

IDEX Université Grenoble Alpes  
2018 – 2019 – 2<sup>ème</sup> session

---

L'IDEX Université Grenoble Alpes lance un appel à projets **auprès des étudiants, des groupes d'étudiants et des associations étudiantes pour faciliter les rapprochements entre campus, disciplines, monde universitaire et socio-économique, campus et ville.** Ces projets doivent permettre aux étudiants de développer leur esprit d'initiative dans différents domaines d'activités (culturels, artistiques, citoyens, humanitaires...) impliquant des acteurs non universitaires tout en contribuant au rayonnement et au sentiment d'appartenance à la communauté universitaire.

Le programme "Briser les frontières" est à destination des étudiants. Les projets peuvent réunir des étudiants de filières différentes, des acteurs locaux (sociétaux, académiques et non académiques), des startups, des ONG, des associations.....

L'enveloppe dévolue à ces projets pour l'année universitaire 2018 – 2019 est de **160 000€**.

Le financement par projet sera au maximum de 70% du budget prévisionnel et se situera entre 1 500€ et 10 000€.

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : vendredi 15 mars 2019 à midi**

Les dossiers de candidature devront être saisis sur la plateforme de candidature **au plus tard le vendredi 15 mars 2019 à midi**. La Commission exécutive Vie Etudiante en charge de l'examen des dossiers se réunira courant avril 2019 et rendra compte au Comité de Pilotage IDEX. La réponse sera rendue au plus tard à la fin du mois d'avril 2019 par mail aux porteurs de projets. Les dépenses du projet devront être engagées et facturées au plus tard le 31 décembre 2019.

Un seul dossier par projet et par appel à projets peut être déposé.

Pour toute question : contacter [idx-vieetudiante@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:idx-vieetudiante@univ-grenoble-alpes.fr)

### Projets éligibles

Les projets pour être éligibles doivent :

- **Etre portés par un étudiant ou un groupe d'étudiants (en association ou non) d'un des établissements signataire du consortium** (cf annexe). Il sera demandé si le projet est retenu de se constituer en association.

Les projets qui présentent plusieurs des critères suivants seront particulièrement appréciés :

- Inter disciplinarité dans l'équipe projet

- Associer des acteurs académiques et non académiques, des startups, des ONG ou associations..... la commission sera particulièrement attentive à l'implication des partenaires et à leurs complémentarités.
- Les retombées du projet sur la communauté universitaire ( ex : participation à la vie de campus, retour d'impact ...)
- S'associer aux forces de la communauté universitaire (recherche, formation, services culturels et vie étudiante).
- Se positionner dans une approche d'action nouvelle ou d'amplification de l'existant.
- Associer au projet une dimension environnementale, sociétale, culturelle et, d'accessibilité.

Lors de l'examen des dossiers, les projets seront répartis en 3 catégories :

- les projets nouveaux à forte valeur ajoutée pour le rayonnement de la communauté
- les projets existants proposant un volet nouveau ou un changement d'échelle
- les projets structurants qui ont un impact fort et sont déjà reconnus sur le site grenoblois

## **Critères d'exclusion**

Les projets tutorés ne sont pas éligibles au présent Appel à Projets.

## **Financement**

Une enveloppe de 160 000€ est prévue pour 2018 - 2019 au titre de ce fonds de soutien.

A titre indicatif, lors de la première vague 2017-2018, une enveloppe de 80 000€ a été distribuée à 15 projets. Lors de la seconde vague 2018-2019, 19 projets ont été soutenus pour un montant total de 77 300€. Sur la première session 2018 – 2019, 16 projets ont été retenus.

Les descriptifs des projets retenus sont consultables en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.communaute-univ-grenoble-alpes.fr/fr/presentation/le-projet-idex/appels-a-projets-idex/>

Exemples de dépenses relatives au projet susceptibles de faire l'objet de financement :

- déplacements, frais d'hébergements
- Petits équipements spécifiques au projet
- frais de communication
- rémunération intervenants
- sacem....

Le fonds IDEX ne financera pas les dépenses de fonctionnement courant de l'association. Pour les dépenses relatives à l'achat de matériel d'un montant supérieur à 500€ HT, la commission sera vigilante sur l'utilisation du matériel qui devra être à destination de tous les étudiants du site.

## Constitution des dossiers

Les porteurs de projet sont invités à remplir le formulaire de demande de subvention via une plateforme en ligne accessible en **[cliquant ici](#)**.

*Pour information, le formulaire en ligne via la plateforme permet de déposer un dossier unique pour les deux dispositifs « Etonnez-vous » et « Etudiant(e)s : Brisez les frontières ».*

Il est recommandé aux porteurs de projet se faire accompagner en amont du dépôt des dossiers de candidature en contactant l'assistante en charge de l'appel à projet à l'adresse : [idx-vieetudiante@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:idx-vieetudiante@univ-grenoble-alpes.fr). Un rendez-vous pourra être sollicité par la direction de la vie étudiante après le dépôt de votre dossier de candidature.

Adresse de la plateforme de saisie des dossiers de candidature :

**<https://enquetes.univ-grenoble-alpes.fr/SurveyServer/s/comue-ove/DdesubventionsEVBF2emesession/saisie.htm>**

Pour toutes demandes de renseignements, accompagnement, prise de rendez-vous :

**[idx-vieetudiante@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:idx-vieetudiante@univ-grenoble-alpes.fr)**

## Composition du jury

Le jury est la Commission exécutive vie étudiante de l'IDEX renforcée par des experts

## Engagement des candidats / Bilan des projets

Les porteurs de projets pour lesquels un financement sera octroyé s'engagent à :

- Présenter le bilan moral et financier global du projet (coût consolidé) dans les deux mois suivant la réalisation du projet en mentionnant les points positifs et négatifs après la réalisation. Ce bilan devra permettre de mesurer l'impact du projet et de le comparer aux objectifs attendus.
- Présenter tous les justificatifs de dépenses (factures, contrats, conventions ...) réalisées pour le projet d'un montant au minimum cumulé égal à la subvention allouée
- Informer de tout changement ou difficultés rencontrées dans la réalisation du projet.
- S'acquitter de son remboursement selon les modalités qui lui seront précisées si le montant obtenu n'est pas dépensé.
- Participer à différents événements promotionnels du programme IDEX si la demande leur en est faite.
- Apposer de manière visible le logo Marianne Projet d'Investissement d'Avenir ainsi que la mention « financé par IDEX Université Grenoble Alpes » accompagné du logo « Univ. Grenoble Alpes » sur tous les outils de communication produits pour l'exécution du projet.

Concernant les modalités de versement, une avance de 80% du montant de la subvention octroyée est versée dès l'acceptation du projet. Le montant restant sera attribué sur présentation d'une facture. Cette facture adressée au nom de la Communauté Université Grenoble Alpes devra présenter l'intégralité des dépenses effectuées à l'aide de la subvention IDEX, justificatifs à l'appui.

## Calendrier de l'Appel à Projets

Début février 2019	Diffusion de l'appel à projets
7 février 2019	Ouverture de la plateforme pour le dépôt des dossiers de candidatures
De février au 15 mars 2019	Prise de rendez-vous avec l'assistante à la gestion de l'AAP à l'adresse : <a href="mailto:idx-vieetudiante@univ-grenoble-alpes.fr">idx-vieetudiante@univ-grenoble-alpes.fr</a>
Vendredi 15 mars 2019 à midi	Clôture des dépôts des dossiers de candidature
Jeudi 4 avril 2019	Réunion du jury et sélection des projets retenus
Lundi 15 avril 2019	Validation par le Comité de Pilotage IDEX
Fin avril 2019 au plus tard	Notification aux porteurs de projets par mail
De mai à décembre 2019	Mise en œuvre des projets

Annexe :

Liste des établissements éligibles

